

## LE 19<sup>ème</sup> SIECLE

### Ephémérides sarzeautines.

**An XII de la république (années 1803-1804)** : Sur la classe d'âge née en 1782/1783 ; on relève les noms de 86 « mobilisables » pour les armées du Consulat. Seuls une soixantaine de conscrits partiront sous les drapeaux.

**Septembre 1812** : Ouverture des vendanges, idem le 10 octobre 1814, le 6 octobre 1819, le 21 octobre 1821 et le 26 septembre 1826.

**3 septembre 1814** : Ordonnance interdisant de mettre à sécher le linge sur les bords des fontaines pour éviter les maladies et de porter des feux dans la rue.

**22 et 23 mai 1815** : Autorisation de coupe du goémon, idem le 24 mai 1819 et le 9 mai 1841.

**9 mars 1816** : Refus de la mairie d'autoriser Mr Couillaud de la Pironnière à récupérer diverses concessions accordées par l'arrêt du conseil du roi (1770) sur divers terrains lais et relais de mer (Bernon, Le Lindin, Tascon) car préjudiciable au commerce maritime, (cela détruirait les seuls ports existants pour les navires) et à l'agriculture à cause du goémon.

**27 février 1820** : Serment au roi à la suite de l'assassinat du Duc de Berry.

**1<sup>er</sup> mai 1821** : Fête du baptême du S.A.R le Duc de Bordeaux, banquet et réjouissances publiques.

**12 juillet 1822** : Interdiction de transporter du feu d'une maison à une autre et de fumer pendant la récolte.

**30 mai 1823** : Tous les habitants des rues du Four, de la Place, de la Trinité, rue Brelec, doivent enlever devant chez eux les immondices, fumiers et pierres qui pourraient gêner la procession de la Pentecôte.

**14 novembre 1824** : Ordonnance prescrivant de tenir les bœufs et les chevaux pour circuler dans les rues de Sarzeau.

**4 mai 1828** : Contrôle des bateaux de commerce pour le cabotage (loi du 13 août 1791) et demande de classement des marais salants en 3 classes.

**25 octobre 1828** : Classement des marais salants et procès-verbal de l'expertise cadastrale de la commune.

**12 février 1830** : Demande de création du Tour du Parc en commune indépendante. Refus du conseil municipal de Sarzeau le 12 mars.

**11 août 1833** : Création de l'école primaire.

**9 juin 1836** : Fixation de la foire de Kerrous à la limite de la commune de Sarzeau et de St Gildas, pour la vente des bestiaux des habitants de Houat et d'Hoëdic.

**8 mai 1837** : Demande pour que la commune ait un instituteur de 1<sup>ère</sup> classe.

**5 août 1838** : Première délibération du conseil municipal sur la création de St Armel en commune, les conseillers affirment que la commune de Sarzeau est limitée par les « murs du roi » qui partent de Lasné. Deuxième demande pour que le Tour du Parc (12 août 1838) et St Armel (17 mars 1839) soient des communes indépendantes.

**15 mai 1843** : Plainte contre les pêcheurs de Séné qui viennent pêcher la nuit et détruisent les bancs de Pénerf, Banastère, Pen Cadenic, Bernon, Illuric, Penblay en draguant. Plainte renouvelée en 1845 envers les mêmes sinagots qui draguent l'huître, les moules...

**Septembre 1843** : Année de mauvais temps, pluies continuelles, mauvaises récoltes de vins, sel et de froment.

**7 novembre 1843** : Adjudication pour le bac passeur à St Armel.

**6 novembre 1844** : Etudes des plans pour la construction de la mairie et de l'école de Sarzeau.

**Novembre 1845** : Demande de nomination d'un capitaine de Port à Sarzeau pour la presqu'île afin de surveiller la côte et les rades car de nombreux navires viennent continuellement en charge à Port Navalo et à Sarzeau, et les navires étrangers jettent leur lest, ce qui forme des écueils.

**Aout 1846** : Demande de la présence d'une brigade de gendarmerie à Sarzeau et d'une chaloupe garde-pêche. Mauvaise récolte de froment.

**Janvier 1847** : Les navires sont désarmés et les marins sont sans emploi. Crise importante et grande pauvreté. Demande de création d'ateliers de charité. Pose de la première pierre de la « mairie-école ».

**Mai 1847** : Demande d'un débarcadère à Benance là où il y a présence d'un chenal de 25 pieds (7,5m).

**Octobre 1848** : Sarzeau (y compris les futures communes de St Armel et Tour du Parc) compte 7016 habitants.

**Février 1851** : Création d'un bac entre Pencadenic et Pénerf.

**Juin 1853** : Pétition des habitants de Sarzeau qui s'inquiètent devant une réglementation trop sévère quant à la coupe du goémon ; « *sans goémon, la culture est impossible sur le littoral. Le goémon est également le seul combustible des familles indigentes de pêcheurs, de maris, de journaliers, de paludiers...* ».

**1858 et 1859** : Oïdium dans les vignes. Catastrophe pour le vignoble.

**2 janvier 1859** : Secours aux victimes des inondations.

**Novembre 1860** : Demande de création d'un port à St Jacques. S'il y avait dans la commune, près de 1000 hectares de vigne au 18<sup>ème</sup> siècle, il n'en reste plus que 400 en 1860. Bonne saison pour la pêche à la sardine qui est importante.

**1860** : Les ouvriers paludiers ont droit en franchise à 100 kg de sel. (Troque du sel).

**Mai 1861** : Pétition pour la création de Penvins en commune.

**Recensement de 1868** : Composition professionnelle des « frairies » :

- Frairie de St Jacques ; cultivateurs et marins.
- Frairie de St Armel ; laboureurs et marins.
- Frairie de Penvins ; cultivateurs, sauniers, paludiers.
- Frairie de St Colombier ; laboureurs, paludiers et quelques marins.
- Frairie du Tour Du Parc ; paludiers, sauniers, laboureurs et des pêcheurs de coquillage.

**Janvier 1869** : Edification d'une digue sur les marais de Becudo.

**Juin 1869** : Demande de protection de la côte sur une longueur de 1500 m entre Roaliguen et Beg Lan et de 1950 m entre Beg Lan et Penvins. Et le 14 novembre, premiers débats au sujet de la ligne de chemin de fer allant de Vannes à Port-Navalo.

**1<sup>er</sup> décembre 1872** : Cinq gendarmes sont en poste à Sarzeau, demande de création d'une caserne.

**26 avril 1876** : Le conseil général décide la création du port de St Jacques, et non à St Gildas ni au Kervert (moins cher).

**1877** : Raz de marée, villages inondés, marais salants submergés, destruction du sel. La mer est montée de 2 m au-dessus des plus hautes marées, dégâts importants à Suscinio et au Kervert.

Suite à cette catastrophe, le conseil municipal de Sarzeau délibère ainsi :

« *Le conseil municipal ne croit pas qu'il soit possible d'ouvrir une souscription dans une commune rurale ou tout le monde, riches et pauvres, ont plus ou moins souffert de cette terrible marée. La presqu'île de Rhuys est la contrée où les dégâts et les pertes ont été les plus considérables puisque un grand nombre de villages ont été inondés que la totalité des sols et des marais salants ont été submergés, que les digues des marais ont été en partie détruites...que les grandes dunes de sable de Suscinio et du Kervert ont été coupées en plusieurs endroits donnant ainsi passage aux flots de l'océan* ».

**9 Mai 1877** : Demande de construction d'une jetée au Logeo (construite en 1880).

**Aout 1879** : Vœux pour la création du port à St Jacques.

**1880** : Création du chemin de Belle Croix à Penvins et en 1882, projet de création de la route de Sarzeau au Roaliguen.

1881, 1882 : décision de construction d'une maison d'école de filles à Sarzeau, d'un groupe scolaire à St Maur, d'une école de garçons à Penvins, à St Jacques et à St Colombier.

**30 avril 1882** : Pose de la première pierre du port de St Jacques, qui sera détruit dans la nuit du 2 au 3 décembre de la même année par suite d'une violente tempête.

**En 1883** : Le conseil général décide la création d'une chaussée au Ruault, à Port Navalo et propose d'en faire une au Crouesty, qui ne sera pas construite.

**1884** : Transfert de l'école des filles du Logeo à Brillac.

**3 février 1887** : Demande de traversée de la ville de Sarzeau pour le chemin de fer, à la vitesse de 5 km/h.

**Mai 1891** : Autorisation de prendre des galets à la côte pour réaliser le chemin du Saudriaux.

**En 1891** : Le vignoble revient en force, de 713 hectares en 1882, on passe pour 1891, à 2064 hectares de vigne qui produisent 30 000 barriques et rapportent en taxes à l'Etat, 100 000 frs.

Février 1899 : La foudre tombe sur le clocher de Brillac, trois morts et vingt blessés.

Juin 1901 et 31 mars 1902 : Projet de création d'une école pour les filles.

**19 juillet 1903** : Apparition du phylloxera dans les vignes de la Lande du Matz.

**2 février 1904** : Nouveau raz de marée à Banastère, Penvins, Cornepont, Suscinio, La Grée St Jacques, Kerfontaine, Benance, Le Roaliguen.

**Février 1905** : Réclamation du conseil municipal et des paludiers contre la concurrence du sel de mine.

**26 mai 1909** : Autorisation est donnée de planter des plants de vigne étrangers.

**27 juillet 1910** : Inauguration du chemin de fer.

**30 et 31 octobre 1912** : Très violente tempête sur le Morbihan. « *De divers points on signale que des arbres ont été déracinés. Sur la côte, des canots ont été jetés, entre autres sur les plages de Port-Navalo et Damgan. Hier encore, le vent faisait rage et continuait son œuvre de destruction de la veille. La même nuit, Mathurin Corfnic, qui assurait un service de commissionnaire entre Vannes et Sarzeau a été projeté de son siège près du village de Brillac. Son corps a retrouvé à Conleau* ».

**17 octobre 1915** : Les pluies torrentielles ont ravagé les récoltes.

18 avril 1920 : Projet pour que la route de Kercambre à St Jacques forme un chemin de ceinture de St Jacques au Roaliguen pour se prolonger jusqu'à Suscinio et Penvins.

**29 février 1919** : Destruction du moulin du Lindin.

**22 décembre 1925** : Forte tempête : « *A Sarzeau, alors que la pluie faisait rage, la foudre est tombée sur le bâtiment des Hospices, défonçant la toiture sur une superficie de plusieurs mètres carrés. La charpente s'est abattue sur une chambre, heureusement inhabitée. Effet curieux de la foudre : une statuette de Saint-Joseph fut transportée à quelques mètres de son emplacement sans être endommagée. Le vent fait rage à Vannes. Le sol est jonché de débris de toutes sortes; certaines toitures n'offrent que l'ossature de leur charpente. Les pots de fleurs placés aux balcons sont maintenant à terre et les plantes sont dispersées à tous les vents. Fort heureusement, la prudence acquise en des temps guerriers habitue les passants à la marche défilée le long des maisons. En conséquence, pas d'accidents de personnes. Avenue Hoche, un arbre s'est abattu, obstruant complètement la circulation. Les bâtiments de la poissonnerie sont inondés. On nous signale d'un peu partout la chute de poteaux télégraphiques, avec interruption des services qui les utilisent. Des arbres ont été arrachés, obstruant la voie ferrée* ». 23 décembre 1925

**27 février 1927** : Rattachement de l'île d'Huric à Sarzeau.

**5 août 1928** : Demande d'installation de la fontaine de la Duchesse à la colonie du « moulin Vert » de Suscinio.

**4 mars 1929** : Réouverture de l'école des Pères Picpus.

**Septembre 1930** : Terrible tempête.

Cet ensemble de faits et évènements permet de donner de la commune de Sarzeau, et de la presqu'île, une image assez précise de cette époque ; que ce soit au niveau du vignoble, des intempéries, du quotidien et de l'évolution de la commune suite aux périodes de la Révolution et de l'Empire, où tout était à bâtir, à créer, à réglementer et dont les municipalités actuelles sont les héritières.

### **Le Tour Du Parc, St Armel... des indépendances chèrement acquises.**

Comme entrevu dans l'éphéméride, ce siècle vit la création de deux nouvelles communes en Rhuys. Celle de Sarzeau dut se séparer de plusieurs de ses territoires afin de permettre (non sans résistance !!) la création de celles du « Le Tour Du Parc » et de « St Armel » ; quant à Penvins, malgré ses demandes d'indépendance, elle resta « sarzeautine ».

Au « Tour Du Parc », si l'acte de naissance date du 6 avril 1864 par une loi signée quelques jours auparavant par le Duc de Morny, le combat pour l'indépendance débuta en 1819. Le conseil municipal de Sarzeau refusa jusqu'en 1864 la séparation sous diverses raisons ; « *défait de ressources interdisant tout progrès social, manque d'influence car trop petite, municipalité incapable, population trop faible, trop peu éloignée du centre bourg de Sarzeau, aucun obstacle géographique ...et argument économique : « la frairie du Tour du Parc, de paludiers, de saulniers, de laboureurs, de pêcheurs de coquillages ; il s'y trouve il est vrai quelques matelots. Mais en si petit nombre que pour pouvoir armer des bateaux pour la drague des huitres, les habitants sont obligés d'avoir recours aux marins des frairies de Ruault et de Coët ar Scouph... ».*

Et malgré cela, le 16 Mars 1864, ce fut officiellement la signature de la loi érigeant la frairie du Tour Du Parc en commune, acte confirmé par le Sénat le 1er Avril 1864, et signé par Napoléon III le 6 du même mois, au Palais des Tuileries.

### **La population d'Arzon au 19<sup>ème</sup> siècle.**

Continuant les recherches qu'il avait effectuées pour le 18<sup>ème</sup> siècle, le recteur Augustin Cariou, en utilisant pour cela le recensement de 1866, poursuivit l'étude démographique d'Arzon pour le 19<sup>ème</sup> siècle. Celle-ci est fort intéressante quant aux évolutions survenues en moins d'un siècle par rapport à la première qui concernait la fin du 18<sup>ème</sup> siècle.

En 1806, Arzon aurait compté 1990 habitants, 2550 en 1866 et 1924 en 1896, ce qui représente une très forte baisse par rapport à 1866, date à laquelle vivaient dans la commune ces 2550 habitants répartis en 19 villages et logeant dans 587 maisons.

Une remarque principale du recteur, qui a comparé les recensements de 1861, 1866 avec celui de 1872, est le constat d'une très grande mobilité de la population et d'une grande variation des noms de famille, beaucoup d'habitants ont quitté la commune et d'autres s'y sont installés.

Ainsi au bourg d'Arzon, il constate qu'entre 1861 et 1866, 16 des 59 ménages l'habitant disparaissent et que 31 nouveaux s'y installent. Et il observe que 13 de ces 31 nouveaux ménages ont disparu en 1872. Pareil à Kerners où entre 1861 et 1866, 28 des 101 ménages qui y habitaient, disparaissent tandis que 44 nouveaux apparaissent.

En 1866 on comptait dans la commune 72 personnes nommées « Couédel », 68 « Stéphany », 49 « Le Corre », 10 Patary ». Par contre entre 1866 et la date de l'étude par Augustin Cariou (mars 1975), 120 noms de famille ont disparu. La cause principale qui explique en partie ces départs, c'est le peu d'activités économiques qui étaient présentes à Arzon, ou en difficulté, comme la pêche. La

forte natalité locale favorise également l'exil des arzonais à l'âge adulte ou lors du mariage. Outre le départ, il y a aussi la disparition du nom pour des raisons particulières, l'une d'entre elles, est : on pourrait prendre en exemple celui de la famille de Vincent Kerneur qui eut 11 enfants, dont 4 seulement en engendrèrent 26... que des filles. Si bien que le nom de « Kerneur » fut condamné à disparaître de la commune.

Toutes ces mutations n'empêchant pas que dans les villages d'Arzon, les habitants maintenaient d'étroits liens de parenté. Au Monteno, sur les 49 ménages y habitant en 1866, seuls six n'en ont pas avec les autres familles habitant ce village.

Toutes les jeunes filles qui se mariaient à Arzon, étaient de la commune, et pareil pour les garçons. Entre 1851 et 1865, sur 275 « futurs », 242 en étaient originaires ; seuls 33 « étrangers » sont comptés, dont 13 de St Gildas, 4 de Sarzeau et 2 hors département. Le nombre d'enfants par familles est assez variable avec un minimum de 3 « vivants » sous le même toit et jusqu'à 9 ; la moyenne qui se situait proche de 4 au début du 19<sup>ème</sup>, diminua au cours du siècle.

De 1861 à 1870, 637 naissances ont été signalées, mais ce ne seront plus que 396 entre 1891 et 1900. Entre 1801 et 1900, le pourcentage de la mortalité infantile baisse. La tranche d'âge des 0 à 4 ans passe de 34,5% du total des décès de la commune en début du siècle à 23,9 % à la fin. Le niveau reste néanmoins élevé.

Professionnellement, Arzon est toujours, et plus que précédemment encore, un pays de marins. En 1866, 512 hommes y exercent cette profession, (parmi eux, 61 mousses âgés de 8 à 16 ans), 425 comme simples matelots dont 383 en activité, analphabètes pour 70%. Ces « 383 », à l'exception d'une trentaine, sont fils de marins. Un seul capitaine au long-cours pour la commune, 3 capitaines marins et 76 maîtres au cabotage et quelques autres mariniers complètent la profession.

Le tirage au sort des conscrits pour les « classes » 1856 à 1864 confirme cet état ; en 1856, 3 personnes sont « tirés au sort », 3 marins ; en 1861, sur 6 hommes retenus, 6 marins ; en 1864, 17 sur 17.

Seulement 59 hommes travaillent la terre dont 44 ne savent ni lire ni écrire. La commune compte 27 douaniers et 46 artisans ou ouvriers (un charpentier, cinq cordonniers, quatre couvreurs, cinq maçons, sept menuisiers, quatre meuniers, trois tisserands, trois tonneliers, trois voiliers, un tailleur d'habits). Un aubergiste, deux bouchers, sept boulangers et un fournier complètent l'activité économique. Il y a aussi un gardien de phare, un sacristain, un instituteur public, un garde-champêtre.

Les femmes d'Arzon exerçaient, en plus de leur fonction d'élever les enfants et d'être des « ménagères », un métier. Quatre étaient cabaretières, (il y avait à Arzon 14 cabarets en 1872), huit épicières, six couturières, une sage-femme, dix lingères, une marchande de légumes, trois institutrices, une cuisinière. 198 se déclaraient cultivatrices, 63 journalières et 42 servantes. La grande variété des professions chez les femmes est due à l'important veuvage observé. En 1866, 166 veuves sont mentionnées avec enfant, dont certaines vivent dans la misère malgré un « esprit de famille » assez développé.

La décennie 1831-1840 enregistra 613 décès, celle de 1861 à 1870, 628 ; alors que pour les autres, le chiffre moyen varie de 406 à 550 au maximum. Tandis que le pourcentage de la mortalité infantile baissa durant le siècle, celui des 70 ans et plus, augmenta ; de 16% en 1801, il atteint 32% en 1900, signe que la transition démographique était pratiquement achevée.

Politiquement, Arzon, durant ce 19<sup>ème</sup> siècle et début du 20<sup>ème</sup>, vota « républicain » à l'inverse des autres communes de Rhuys qui préféraient les listes dites « réactionnaires ». L'explication est sans doute qu'à Arzon, les « marins » fréquentant nombre de ports qui votaient à « gauche », aient trouvé

dans ce choix l'idée de la prospérité matérielle et du progrès social. A cela s'ajouta sans doute une certaine part d'anticlérisme assez largement répandu en presqu'île, bien que chacun se présentait comme très pratiquant.

Dans un autre domaine, l'abbé Cariou indique qu'en 67 ans, de 1811 à 1878, seuls dix-neuf habitants de la commune eurent à faire avec la justice. Onze hommes et huit femmes amenés aux Assises pour lesquels il y eut cinq acquittements, un renvoi et treize condamnations dont une aux travaux forcés à perpétuité et les autres, à des peines de prison d'un à huit ans.

Les raisons ? Des vols de grain et d'argent, des faux en écriture, deux outrages publics à la pudeur, un pour sévices, un pour meurtre et un pour infanticide.

Hors ces jugements de la cour d'Assise, le juge de paix de Sarzeau traita de multiples « petites affaires ». Les 77 liasses déposées aux Archives départementales du Morbihan, doivent renfermer bien des menus litiges et légères infractions.

### **Epidémies meurtrières en presqu'île.**

Typhus, dysenteries, coqueluche, scarlatine, fièvres intermittentes, rhumatisme, phtisie pulmonaire, phlegmasies des intestins, scorbut, rougeole, petite-vérole et la gale sont fréquemment relevés dans le Morbihan au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle

Rhuys n'échappe pas aux épidémies encore très nombreuses durant ce siècle. On retiendra l'excellente étude du docteur Alphonse Mauricet qui les étudia pour la période allant de 1792 à 1851. Le typhus frappe Arzon en 1821 et 1822 ; sont concernés plus précisément les hameaux de Pembert, Le Mendu, Kerners, Monteno, Port-Navalo ainsi que Sarzeau en 1823 et ultérieurement au mois de mai 1824. La scarlatine touche la presqu'île en janvier 1839 et en 1840, ainsi qu'une fièvre adynamique en 1824.

Les grandes dysenteries frappèrent Sarzeau en 1815 et 1823, St Gildas en 1834. Le choléra déjà présent en presqu'île de Rhuys entre avril et décembre 1832 (142 cas relevés à Arzon, et 37 décès), refit son apparition à Sarzeau en novembre 1834 (5 morts) et en 1835. Une épidémie de gastro-entérite-folliculeuse frappa également St Gildas en février 1850.

En 1827 la petite-vérole, apportée par un navire venant de Bordeaux, toucha Arzon. Trente enfants de la commune en furent atteints. Précédemment en 1825, la variole avait déjà frappé la presqu'île, sans doute colportée par un marin de St Gildas de Rhuys. Cette épidémie fit de nombreuses victimes, essentiellement des jeunes, dans ces deux communes. En 1827, vingt-sept habitants de Sarzeau en moururent sur près de deux cents personnes touchées, dont 14 à St Jacques, 1 à Penvins, 8 à St Colombier et 4 à Kerguet.

En 1866, à Port-Navalo, la goélette « Leocadie » en provenance d'Angleterre, y introduit de nouveau le choléra qui frappa tous les villages d'Arzon, 233 cas de choléra furent relevés, en y faisant 95 morts, essentiellement des enfants et des personnes âgées.

L'année 1888 vit de nouveau la réapparition de la Variole et en 1890, une nouvelle épidémie de Rougeole est signalée en presqu'île, ce qui amènera les autorités militaires à suspendre les permissions des soldats devant s'y rendre en permission.

L'une des explications est sans doute à mettre dans le mode de vie des paysans du 19<sup>ème</sup> siècle.

Dans son rapport sur son voyage dans les départements de l'Ouest en 1808, Decandolle dit : « *dans le Morbihan, on trouve un tiers de terres cultivé et deux de landes* ». Il insiste particulièrement sur ; « *la mauvaise nourriture que les paysans bas bretons prennent pour ainsi dire volontairement ; ils se nourrissent que de pain de seigle, de mil et de blé noir, et vendent leur froment, dont le produit est presque uniquement destiné à acheter du vin et de l'eau-de-vie. Encore ces boissons, ils ne les consacrent point à un usage journalier qui réparerait leurs forces, mais après avoir bu du mauvais cidre ou de l'eau toute la semaine, hommes et femmes s'enivrent les dimanches et jours de fête* ».

Et comme cela s'était produit de multiples fois, la météo se rappelant au bon souvenirs de chacun, fait qu'en 1878, selon les archives d'Arzon, suite à un hiver dés plus froid, les plus pauvres meurent encore de faim.

### **Etude agricole du Morbihan de 1867** **Extraits du rapport établi par Monsieur Victor-Hippolyte-Mathieu de Lavenay.**

Au 19<sup>ème</sup> siècle, l'économie de Rhuys repose alors sur quatre piliers, le sel, la sardine, le blé et le vignoble, chacun d'entre eux connaissant des évolutions différentes, parfois heureuses, parfois malheureuses.

L'activité principale de la presqu'île repose, durant ce siècle et encore pour de nombreuses décennies au 20<sup>ème</sup>, sur le travail de la terre. L'étude agricole de 1867 permet d'en connaître tous ses aspects, ses productions ainsi que le mode de vie de sa population.

Mr de Lavenay, avant de décrire la situation de l'agriculture du Morbihan en 1867, reprend l'étude qui avait été faite par l'un de ses prédécesseurs en 1840, soit vingt-six ans auparavant. L'Académie des sciences morales et politiques avait délégué à l'époque, deux de ses membres, MM. Benoiston de Châteauneuf et Villermé, pour visiter les cinq départements de la Bretagne et lui présenter un rapport sur l'état moral et matériel de cette partie de la France. Le contraste n'en sera que plus intéressant à observer.

#### **Que lisons-nous dans leur rapport de 1840 ?**

*« Quels biens, quels avantages attachent donc si fortement le Breton à sa patrie? Quel est donc son sort pour qu'elle lui soit si chère? Trop souvent la gêne, la pauvreté, la misère. Et cette misère est grande. Necker la signalait déjà en 1784, et soixante ans après (en 1840) nous l'avons encore retrouvée. Il y a telle commune de Bretagne où l'on compte 600 mendiants sur 8000 habitants, et telle ville où, sur 8000, on estime que 6000 ont à peine quelques moyens d'existence ».*

Et plus loin:

*« Voilà pour nous la misère; elle ne consiste pas dans le manque absolu du nécessaire, l'individu alors périrait; mais à en être privé en grande partie, en un mot, à pâtir. Que de malheureux en Bretagne en sont réduits là! Il faut l'avoir vu pour se faire une idée de leur dénuement ; il faut avoir pénétré dans la demeure d'un pauvre paysan breton, dans sa chaumière délabrée, dont le toit s'abaisse jusqu'à terre, dont l'intérieur est noirci par la fumée continue des ajoncs et des bruyères, seuls aliments de son foyer. C'est dans cette misérable hutte, où le jour ne pénètre que par la porte et s'éteint dès qu'elle est fermée, qu'il habite, lui et sa famille demi-nue, n'ayant pour tous meubles qu'une mauvaise table, un banc, un chaudron et quelques ustensiles de ménage en bois et en terre; pour lit, qu'une espèce de boîte où il couche sans draps, sur un matelas où la paille d'avoine a remplacé la laine, tandis qu'à l'autre coin de ce triste réduit, rumine sur un peu de fumier la vache maigre et chétive (heureux encore s'il en a une) qui nourrit de son lait ses enfants et lui-même ».*

#### **En 1867, l'avis du rapporteur est différent.**

*« Au point de vue économique, l'impression générale de l'agriculture était loin d'en être une de tristesse et de souffrance. Sans doute, la Bretagne, dans son ensemble, est pauvre encore; le capital y est peu abondant; les procédés de culture laissent beaucoup à désirer; le petit propriétaire, le fermier, l'ouvrier des champs y sont assujettis à une vie sobre et laborieuse; mais l'expérience du progrès réalisé, le sentiment de l'amélioration croissante, la comparaison du présent avec un passé récent encore, ont généralement répandu la satisfaction et la confiance.*

*Les paysans vivent pauvrement, ils sont rudes d'aspect, honnêtes, religieux, tenaces, généralement doux quand ils ne sont pas surexcités par les liqueurs alcooliques dont l'usage est trop souvent excessif. La vieille langue bretonne s'est conservée dans une partie de l'intérieur du département, notamment à Gourin, Langonnet etc ».*

### **Quant à la côte morbihannaise, dont Rhuys !!**

*« La côte est âpre et bordée de rochers; les gorges profondes et étroites sont souvent marécageuses; le sol, généralement granitique ou schisteux, est presque partout léger, pierreux et naturellement maigre. Les terres de la côte, fertilisées par les engrais marins, sont meilleures que celles de l'intérieur, mais elles sont loin d'égaliser celles du littoral du Léon, de Lannion et de Tréguier ».*

*« Quant à la constitution des propriétés, il est à observer que pour la plupart, dans le nombre d'hectares qui les composent, il y a toujours une forte partie en landes ; moitié et quelquefois plus dans les propriétés de l'intérieur, un à deux cinquièmes dans les propriétés qui avoisinent la côte. La lande fournit la plus grande quantité des litières, et le cultivateur du Morbihan ne croit pas pouvoir s'en passer complètement dans l'état actuel de sa culture.*

*Une des particularités de la propriété du Morbihan est le domaine congéable<sup>1</sup>, système particulier à l'ancienne Bretagne, qui tend à décroître et dont l'application a considérablement diminué depuis trente ans par suite des congéments. Dans la presqu'île de Rhuys, au contraire, presque tous les propriétaires cultivent leurs terres et le métayage est pour ainsi dire inconnu.*

*Depuis trente ans, la terre a augmenté de valeur dans des proportions assez considérables; on s'est accordé généralement, dans les dépositions écrites et orales, à fixer cette augmentation du quart au tiers; elle a cependant été dépassée sur certains points; à Sarzeau, de 1,000 francs l'hectare, elle a monté à 1,500 et 2,000 francs; à 3,000 et 4,000 francs même, lorsque la vente se fait par parcelles. Ceci entraîne une division des terres par suite des partages entre héritiers. A la côte, (Rhuys), elle est poussée à ce point que quelques déposants considèrent non-seulement les améliorations, mais la culture elle-même, comme devenant très-difficiles. Quand la charge de l'indemnité est trop lourde pour celui qui reprend la terre, il lui faut indemniser les autres héritiers, un mariage aplanit les difficultés et la dot de la femme acquitte les soultes. Les cultivateurs justifient ces usages par les inconvénients du morcellement exagéré. A la côte, nous a-t-on dit, la division va jusqu'à l'are. Ailleurs, sur trois ou quatre champs de 10, 12 et 15 ares, chacun veut sa part et dans chacun des champs. La durée des baux de ferme est, pour ainsi dire partout, de trois, six ou neuf ans; le paiement est stipulé en argent, en un seul terme le plus communément, et invariable pendant le bail. Quand il y a une partie du prix acquittée en grains, comme à Sarzeau ou à la Roche-Bernard, ces paiements s'effectuent d'ordinaire en septembre après la récolte.*

*L'agriculture, pour ne pas manquer de bras, a dû réduire l'écart qui s'était produit entre ses salaires et ceux de l'industrie. Malgré les augmentations consenties, le personnel agricole a subi une forte diminution, à ce point de devenir insuffisant dans beaucoup de cantons, tels que ceux de Vannes ».*

### **Autres remarques du rapport.**

*« L'émigration des habitants du vannetais est d'importance. Les diverses causes sont, l'attraction des travaux dans les villes ; les exigences du contingent militaire ; la rétribution moins élevée du travail dans les campagnes que dans les villes et son manque d'uniformité en toutes saisons ; l'absence d'établissements d'assistance publique dans les campagnes ; les besoins de bien-être ou de luxe pour quelques-uns et localement la ruine de quelques industries locales, comme celle des sauniers et des paludiers, dans la presqu'île de Rhuys.*

*L'émigration des garçons et des filles s'effectue généralement en proportions à peu près égales. Les garçons émigrants tendent à se placer, soit comme domestiques de maison, soit comme ouvriers d'état, ou bien ils vont chercher des travaux de terrassement ou autres de nature analogue. Les filles, en grande majorité, se placent comme domestiques dans les villes ».*

Un autre élément relevé par l'enquêteur est l'influence du rôle des ouvriers nomades par rapport aux sédentaires, situation, ou rivalité qui est appréciée très diversement. Dans quelques cantons, comme celui de la Roche-Bernard, de la Gacilly, ou dans l'arrondissement de Ploërmel, il en vient peu ou point. Dans la presqu'île de Rhuys, dans l'arrondissement de Napoléonville (Pontivy), à Auray, à

---

<sup>1</sup> En presqu'île le système du « congéable » n'existait pas.



Belle-Ile, on les regarde comme très utiles au moment des moissons; et, si on les accuse d'avoir contribué à l'augmentation des salaires, on ne leur reproche pas d'avoir exercé une influence dangereuse sur les ouvriers du pays. Du reste, presque partout, leur nombre tend à décroître d'année en année. Les conditions d'existence, pour le fermier comme pour l'ouvrier, se sont améliorées.

Victor-Hippolyte-Mathieu de Lavenay note que : *« les habitations anciennes ont peu changé, mais, dans les nouvelles, la couverture en ardoise remplace le chaume, les fenêtres sont plus grandes, il y a plus d'air; malheureusement le perfectionnement est encore incomplet. L'unique pièce d'habitation, si elle ne se confond plus comme autrefois avec l'étable, sert encore de cuisine, de réfectoire, de chambre à coucher, et est encombrée de lits, d'armoires, de tables, de bancs, de provisions pendues au plafond. La terre battue tient lieu trop souvent de plancher dans les chaumières. Le vêtement est meilleur, le drap a remplacé la toile, surtout pour les dimanches et jours de fêtes. La nourriture a peu varié dans son essence, mais elle est plus abondante. Dans la presque île de Rhuys, chaque ouvrier a sa maison, son jardin, sa vache, son porc ».*

A ce descriptif, on pourrait ajouter celui de François-Yves Besnard, « Souvenirs d'un nonagénaire », paru en 1880.

*« Les vêtements des paysans pauvres, et presque tous l'étaient plus ou moins, étaient encore plus chétifs, car ils n'avaient que les mêmes pour l'hiver et pour l'été, qu'ils fussent d'étoffe ou de toile ; et la paire de souliers très épais et garnis de clous, qu'ils se procuraient vers l'époque du mariage, devait, moyennant la ressource des sabots, servir. Les femmes portaient un manteau court de gros drap ou cadi noir, auquel tenait un capuchon destiné à envelopper la tête et le cou dans le cas de pluie ou de froid ».*

Par contre, l'enquêteur signale fortement que l'une des causes qui retardent le progrès dans le Morbihan est l'ivrognerie, que tout le monde s'accorde à signaler comme trop commune, et qui s'oppose à la généralisation du bien-être véritable, en absorbant les ressources pécuniaires et en dégradant le moral des individus.

De même relève-t-il : *« qu'on se plaint généralement que l'instruction primaire ne soit pas dirigée dans un sens agricole; il en résulte que ceux qui en ont profité, aussitôt qu'ils se trouvent un peu instruits, loin de se porter vers la culture, s'en éloignent pour aller utiliser leurs connaissances dans les villes et y chercher des salaires plus élevés avec un travail moins dur. Un collège avec classes élémentaires, établi dans la presque île de Rhuys, donne les mêmes résultats.*

*Il n'existe nulle part de sociétés de secours mutuels ni d'assistance publique, dans le sens large du mot. On parle de bureaux de charité, notamment à Sarzeau et à Belle-Ile, mais non d'hôpitaux pour les malades, d'institutions pour les invalides, de secours gratuits de médecins et de remèdes, etc. La charité privée, générale dit-on, pourvoit à tout. Il n'en est pas moins vrai que l'absence de ces secours, qui existent abondamment dans les villes, est signalée comme une des causes du dépeuplement des campagnes ».*

### **Quelles productions ?**

L'enquête menée montre que l'agriculture morbihannaise est basée principalement sur les céréales: froment, seigle, avoine, sarrasin, millet et sur les prés naturels. Les fourrages artificiels, choux, racines sont encore à l'état d'exception. A Sarzeau, l'assolement est biennal, avec pour cette commune, la remarque que de 1836 à 1850, la culture de muriers se pratiquait à la Cour-Penvins sur de petites surfaces, 2 à 4 hectares maximum, mais ce fut un échec.

L'hectare de froment rend en moyenne 12 hectolitres dans l'arrondissement de Vannes ; on parle de 15 dans la presque île de Rhuys, de 18 à Rochefort, et on cite jusqu'à 30 à la Gacilly, pays de métayage.

Sur le littoral, la pomme de terre a pris assez d'extension; elle y vient bien et se consomme ou

s'exporte. Dans la presqu'île de Rhuys, elle occupe près de 1000 hectares. Son rendement à l'hectare est très-variable. De 60 à 80 hectolitres à Sarzeau, 70 à Port-Louis, 100 à 110 à Auray.

Le cadastre napoléonien des années 1830 donne, parcelle par parcelle, et secteur de commune par secteur, les productions de chaque exploitation. Si on retrouve un peu de tout partout, il y a des dominantes, les landes sont très présentes vers Kerners, Gouezan, Le Logeo, le Poulhors ; le vignoble apparaît plus fréquemment vers Penvins, Fournevay, St Colombier qu'à Kersaux ou Kercambre, même si quelques pieds de vigne y existent. Les grandes terres à céréales se situent au Spernac, au Riellec et un peu partout en alternance avec les prés et « pâtures ». On note une quasi absence de bois, sa superficie à Sarzeau en 1828 ne serait que de 58 hectares, on est loin de la « grande forêt médiévales ». A cette même date la commune comptait 4149 hectares de terres, 362 de vignes, 418 de marais salants, 1169 de landes...et 12 moulins à vent ou à marée.

### **Et conclusion de l'enquêteur.**

*« Or j'ai vu et visité, et j'ai été à même de me rendre le compte suivant: il y a entre les cultivateurs d'aujourd'hui (1867) et ceux d'il y a vingt-cinq ou trente ans (1840) une notable différence au point de vue du bien-être et de l'aisance. Les fermiers sont mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus; leurs femmes sont, mieux habillées, en drap et d'étoffes plus fines; les enfants même se ressentent de l'aisance générale. Le bétail est généralement plus fort et en plus grande quantité, mieux soigné. Les hommes et les femmes font un plus fréquent usage de petites voitures ou charrettes légères, pour se rendre, le dimanche, à la messe, les jours ordinaires, à la foire ou au marché. Quant à l'épargne, la valeur des études de notaire constate le mouvement des transactions et des actes et justifie que ce bien-être n'est pas pris sur le capital. De plus en plus, la propriété tend à passer dans la main des cultivateurs. Dans certaines communes, ils en possèdent plus des trois quarts, dans d'autres la moitié, et il n'en est pas où, soit comme domainiers, soit comme fonciers, le nombre ne s'en accroisse chaque jour.*

*Tel est le tableau qui a passé sous mes yeux. Il est bien vrai qu'on pourrait désirer mieux encore.*

*La Commission estime que la situation de l'agriculture dans le département du Morbihan laisse beaucoup à désirer; que ce département, à raison de son peu de ressources et de la pauvreté de son sol, a grand besoin de la bienveillance du Gouvernement ».*

### **Le travail de la terre à Sarzeau en 1835**

Amédée de Francheville, relate dans l'Annuaire du Morbihan<sup>2</sup> de 1835, la situation de l'agriculture en presqu'île.

Qu'écrit-il ?

*« L'art de l'agronomie est ignoré dans nos campagnes, la masses des cultivateurs repousse l'usage des instruments aratoires perfectionnés. Les laboureurs se servent encore de la petite charrue à avant-train, dont le soc trop faible, n'attaque point profondément la terre et qui est employée pour toute la culture de toutes les espèces de grains, ils y joignent la tranche ou houe à la main... ».*

*« Le mode de culture des céréales consiste en l'assolement triennal, trois récoltes à se suivre, la première de mil et sarrasin, la seconde de seigle et froment et la troisième d'avoine ». A la suite de quoi le champ est abandonné en jachère pour un temps plus ou moins long ».*

La presqu'île fournit du froment, d'excellente qualité dit-on ! Surtout celui venant de St Gildas. Et poursuivant les remarques d'Amédée de Francheville, on peut lire dans le témoignage : « Le

<sup>2</sup> L'« Annuaire du Morbihan », dans ses divers numéros édités au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, donne d'intéressantes informations sur la vie des divers cantons et communes du Morbihan ainsi que d'autres sur le plan juridique. Ainsi sont abordés les thèmes concernant la propriété, le bornage, les murs de clôture, la nature des chemins, ce qu'est une douve et un talus, l'entrée en jouissance des baux...

C'est présenté là, dans les divers annuaires, toute la législation des us et coutumes des campagnes du Morbihan.

*cultivateur suit encore la détestable coutume des jachères annuelles, il défonce ses prairies pour les convertir en terre de labour ; il ne sait ni élever les bestiaux, ni semer des prairies artificielles, et pour ses engrais, il les demande aux vents et à la mer, qui lui jettent sur le rivage un excellent varreck ».*

### **Les « Bugul » (budjule)**

Par ce nom, on désigne les jeunes enfants qui gardaient les vaches. Si beaucoup étaient les fils des paysans, d'autres, souvent issus de l'assistance publique, étaient placés dans des fermes durant leur enfance, le paysan recevant pour cela une certaine somme de l'Etat. A l'issue de ce temps, soit ils partaient sur les routes se faisant saisonnier agricole, ouvrier à la ville, ou militaire, et parfois mendiant, mais aussi voleur avec, s'ils étaient encore jeunes, le risque de se retrouver au bagne pour enfants de Belle-Ile ou de Mettray, ne faut-il pas relire ici la poésie de Prévert... D'autres pouvaient être envoyés à la Colonie Agricole de Langonnet, et pour les jeunes filles de moins de 16 ans, c'était la maison d' « Education Correctionnelle » à Sainte Anne qui accueillait 200 de ces jeunes personnes, ou la « Maison de Refuge et de Préservation », tenue par les sœurs de l'ordre de Marie-Joseph.

D'autres plus chanceux restaient au village, on a connu des fermes qui, au cours des temps, en avaient recueillis près d'une dizaine et les avaient plus ou moins « casés ». Nombreux sont les articles de presse de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et du début du 20<sup>ème</sup>, qui relatent des vols commis par ces « enfants de l'Assistance » qui vagabondant de villages en bourgs tentent de survivre, les gendarmes à leurs « trousseaux ». On ne saurait pour ces « bugul », oublier ici le témoignage de Marie Le Franc sur son enfance ; qu'écrit-elle au hasard de ses livres ?

*« Quand il eut sept ans (elle parle de son père), la mère alla le placer hors de l'île, comme petit berger dans une ferme des terres, perdue au milieu des landes. La ferme était pauvre. Comme salaire, il avait droit, chaque année, à une paire de sabots, un pantalon en toile, un chapeau au ruban de velours. A dix ans il quitta cette ferme ».*

Un autre de ses écrits mentionne l'importante présence des enfants de l'assistance publique dans les fermes de Rhuys : *« Comme Job l'Assistance, ou Grand Louis Le Revenant, pris à la ferme dès leur plus jeune âge et qui à six ans gardaient les vaches et qui à douze faisaient office de valet de ferme et pour qui, à la prochaine histoire, c'est la colonie pénitentiaire de Belle-Ile ». Ou encore « Lucien, pieds nus dans ses sabots troués, les vêtements en lambeaux, qui depuis l'âge de 7 ans, qu'on l'a pris, couche avec le grand-père de la ferme, un bon bonhomme qui est malade ».*

Des milliers de mendiants et vagabonds qui passant leur chemin à destination essentiellement de Nantes<sup>3</sup>, s'arrêtaient parfois en presqu'île. Etre ouvrier agricole paye peu, être marin à la sardine, encore moins en cette fin du 19<sup>ème</sup> siècle, à Arzon comme ailleurs. La misère, sur la côte est issue de crises comme celles de la pêche à la sardine du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle ou des années 1880 par exemple. Même si la côte apparaît un peu moins pauvre que l'« intérieur » des terres.

En presqu'île, en 1841, les indigents sont nombreux, particulièrement les enfants. Alors qu'Allaire n'a aucun enfant déclaré indigent, Sarzeau en annonce 40 %. Selon l'enquête morbihannaise de 1841, les moins de douze ans représentent 23 % des indigents, les 13-60 ans que l'on peut considérer comme l'âge de la pleine activité en forment 61 % et les plus de 60, 15 %.

Les crises économiques comme celle de 1817-1822, amènent disette, et des famines qui favorisent les déplacements et le vagabondage comme ce sera aussi le cas pour celle du milieu du siècle (1847-1855) qui affecte profondément la production céréalière.

*« Dans les années de disette, la population mendicante de l'intérieur du Finistère et de quelques*

---

<sup>3</sup> Faut-il y voir ici, avec cet afflux de milliers de bretons venant du Finistère et du Centre Bretagne, l'une des raisons de l'importance du parler « breton » à Nantes au 19<sup>ème</sup> jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle ?

*cantons des Côtes-du-Nord afflue dans le Morbihan, traversant Plouay, se dirigeant par la côte vers Vannes. À l'époque de ces pèlerinages, des groupes de mendiants passent par nos routes sans beaucoup s'y arrêter ».*

En 1817, le préfet du Morbihan, constate « *l'état d'indigence dans lequel un grand nombre d'habitants de ce département est réduit par le défaut d'ouvrage ».*

*« La mendicité toujours fréquente dans ce département, a pris de nouveaux développements depuis que la cherté des subsistances a rendu plus difficile la condition des familles pauvres. Dans ces derniers temps, on a vu des bandes de mendiants parcourir le pays, y répandre l'inquiétude et obtenir des aumônes sinon par la menace, du moins en produisant une certaine épouvante ».*

Préfecture du Morbihan